# RESOLUTION VITI 2/93

# CRITERES DE DIFFERENCIATION ET DE DELIMITATION DE ZONES ET DE REGIONS VITIVINICOLES ET EXAMEN DES FACTEURS NATURELS ET HUMAINS Y PARTICIPANT

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I "Viticulture", compte tenu des rapports et des exposés du Congrès tenu à Madrid du 16 au 26 mai 1992 sur le thème : "Critères de différenciation et de délimitation de zones et de régions vitivinicoles et examen des facteurs naturels et humains y participant".

**CONSTATE**

1. Que certains pays et unions économiques ont la nécessité de réduire les superficies consacrées à la vigne, notamment aux raisins de cuve et par conséquent, de déterminer les zones dans lesquelles doivent être réalisés des arrachages et les zones où doit être conservée la culture de la vigne;
2. Que, au contraire, d'autres pays ont la nécessité de délimiter des aires à vocation viticole dans lesquelles doivent être réalisées les nouvelles plantations;
3. Que différents pays ont un programme de redistribution géographique des cépages selon les caractéristiques écologiques des terroirs, la stabilité et l'adaptation des cépages vis-à-vis du milieu et d'après la qualité des produits de la vigne;
4. Que plusieurs pays, dont le nombre va croissant dans le monde, reconnaissent et organisent des zones à appellation d'origine qui doivent être nécessairement délimitées sur le terrain au niveau de la zone et de la parcelle.

**DEMANDE**

Aux pays membres et aux organismes internationaux :

1. De stimuler les recherches sur les méthodes scientifiques de caractérisation et délimitation de zones viticoles homogènes capables de donner des produits vitivinicoles de qualité, originaux et sans intervention gênante de l'homme;
2. D'appliquer les méthodes de recherches et d'interprétation aptes à prendre en compte l'ensemble des facteurs des écosystèmes viticoles comprenant les



Exemplaire certifié conforme San Francisco, 3 septembre 1993
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT

© OIV 1993

caractéristiques du sol, du climat, les interactions cépage-terroir et les effets de facteurs humains sur la maturation et la qualité des raisins.



© OIV 1993

Exemplaire certifié conforme San Francisco, 3 septembre 1993
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT